



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 23.858

MISE EN LIGNE LE 21-12-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231219-DCPT23-858-AU
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS DU
RAP (ROYAN ARCHITECTURE PATRIMOINE) - CIAP (CENTRE D'INTERPRETATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)
(REGIE N°43000-38)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°23/384 en date du 27 juin 2023 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 05 juillet 2023,

. Vu la décision DC N°23/484 en date du 05 septembre 2023 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 07 septembre 2023,

. Vu la modification et le rajout de nouveaux tarifs du RAP - CIAP,

D E C I D E

- d'abroger les décisions N°23/384 en date du 27 juin 2023 et N°23/484 en date du 05 septembre 2023,

- de fixer les tarifs du RAP (Royan Architecture Patrimoine) - CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) comme suit :

<u>VISITE GUIDEÉE</u>	
➤ Plein tarif	6,50 €
➤ Tarif réduit (*)	4,50 €
<u>ATELIER</u>	
➤ Tarif spécial (avec intervenant extérieur)	6,50 €
➤ Tarif normal	4,50 €
<u>Animation Patrimoniale</u>	5,50 €

(*) Enfants +12 ans, Etudiants et demandeurs d'emploi

Gratuité -12 ans

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 – 📠 : 05.46.39.56.57

Internet : www.ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr

LIVRES, OUVRAGES & OBJETS		
➤	Royan Archi Année 50 - coloriage	15,00 €
➤	BRAUN Fernand	36,00 €
➤	Les Ecoles du Poitou Charentes	25,00 €
➤	Livre de cuisine Les Saveurs	15,00 €
➤	Maison des bords de mer	34,00 €
➤	Royan reconstruction	35,00 €
➤	Livre Royan 1900 - Royan 1950	38,50 €
➤	Livre Jean Prouvé Royan	30,00 €
➤	Livre Royan tropicalisme	25,00 €
➤	Livre Guide architecture Balades	6,90 €
➤	Livre Royan, Construire dans l'urgence	20,00 €
➤	Livre Villas de Royan Villas Pays Royannais	39,90 €
➤	Livre Royan Moderne, Façades à vivre	15,00 €
➤	Livre Le Festin	15,00 €
➤	Livre Palais des Congrès	30,00 €
➤	Livre Les Ferret	39,00 €
➤	Livre l'Eglise Notre Dame de Royan	15,00 €
➤	Livre l'image absolue	15,00 €
➤	Livre le Guide de Royan	12,00 €
➤	Livre l'Aventure des objets	10,00 €
➤	Crayons de papier	2,00 €
➤	Bloc papier	5,50 €
➤	Mug	5,00 €
➤	Porte clé	0,50 €
➤	Carte postale	1,00 €
➤	Magnet	4,00 €
➤	Miroir	4,00 €
➤	Sac toile N.INFANTE	5,00 €
➤	Sac Ville de Royan	5,00 €
➤	Badges noir et blanc	2,00 €
➤	Jeu de memory et dominos	15,00 €
➤	Jeux Quiz	6,90 €
➤	Jeux la marche du crabe	10,00 €
➤	Frise à colorier	10,00 €
➤	Carnet de coloriage	6,00 €
➤	Lots de 2 carnets à dessin	12,00 €
➤	Bloc-notes « maisons »	10,00 €
➤	Bloc-notes « immeubles »	12,00 €
➤	Lot de 3 crayons avec citations	5,00 €
➤	Livre de jeu points à relier	10,00 €
➤	Puzzle	8,00 €
➤	Cartes postales	2,00 €
➤	Affiches 30 x 40 spresso	20,00 €
➤	Affiches 30 x 40 studio 130, marche du crabe et affiche noir et blanc	10,00 €
➤	Affiches 40 x 50 et 40 x 60	30,00 €
➤	Cartes à jouer	6,00 €

MISE EN LIGNE LE 21-12-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231219-DCPT23-858-AU
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 et 7062 – Fonction 312 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2023